

Pêcheries—Loi

M. Fraser: ... de mon collègue le député de Skeena (M. Fulton) et d'autres collègues du Nouveau parti démocratique représentant la Colombie-Britannique. Il faut bien savoir que tant qu'on retarde l'adoption de ce projet de loi, je n'ai pas le pouvoir juridique voulu pour prendre les mesures nécessaires relativement aux usines de conditionnement du poisson dans le golfe de Georgie. Ce pouvoir est nécessaire et on devrait l'annoncer dans l'intérêt des pêcheurs à la traîne du golfe et de la poursuite de la pêche sportive dont la Colombie-Britannique dépend tellement à l'heure actuelle.

Que l'on comprenne bien, monsieur le Président. De toute évidence, compte tenu de la motion d'ajournement qu'il a présenté le Nouveau parti démocratique est décidé à tout faire pour saborder le projet de loi, quelles que soient les conséquences de son geste. Le député de Comox-Powell River a dit qu'il avait des questions à poser. Il a passé des heures avec mes collaborateurs à scruter les détails des clôtures ponctuelles proposées lesquelles seront bien difficiles à mettre en pratique si le projet de loi n'est pas adopté. Sans les amendements, la loi reste aléatoire puisque l'on fera appel de la décision rendue le 28 juin de l'été dernier. Je demande aux députés et au public en général d'admettre la différence entre un débat constructif et une requête intelligente et légitime. Les députés du Nouveau parti démocratique ont donc décidé en dépit des conséquences possibles de leur geste pour ma province de la côte Ouest, de faire obstacle à l'adoption du projet.

Nous devons faire notre possible pour mettre en pratique les modalités du traité canado-américain sur la pêche au saumon du Pacifique qui restreint les prises et, pour cela, nous avons besoin de l'autorité de la loi. Ce sont tous les députés néo-démocrates, pas seulement un député qui, tout en étant bien intentionné, se fourvoie et ne semble pas comprendre la portée de tout ceci, qui font obstacle à nos travaux. Le Nouveau parti démocratique a décidé qu'en dépit des longues heures consacrées à l'étude du projet de loi, du nombre respectable de jours à l'étape du comité, des discussions avec les fonctionnaires, avec moi-même ou quelqu'un d'autre, de bloquer le processus et d'empêcher l'adoption du projet de loi quelles que soient les conséquences. Il faut bien se rendre compte de la gravité du geste des néo-démocrates.

Je m'étonne un peu de l'attitude du député de Skeena. Des représentants de sa circonscription sont venus me parler d'une question qui intéresse de très près les autochtones de la rivière Taku. Je m'efforce de collaborer avec le député. Mais le Nouveau parti démocratique refuse de nous aider à voter une mesure essentielle pour la bonne administration des pêches du Canada.

● (1210)

Je pense qu'il convient aussi de signaler que les députés libéraux de l'opposition officielle ont fait preuve de diligence tout au long du processus. Ils ont fait des propositions intéressantes qui nous ont aidés à mieux saisir et à surmonter les difficultés des provinces. Ils ont fermement insisté sur la nécessité de ne pas supprimer ni amoindrir les droits des autochtones et cette position était fort défendable. Leur participation a donc été entière et utile. Ce n'est sûrement pas l'opposition officielle de Sa Majesté qui souhaite saborder le projet à l'étude.

J'invite tous les députés à favoriser l'adoption de ce projet de loi afin que soient levés le plus rapidement possible les incertitudes surtout celles qui subsistent sur la côte Ouest. Dès que le projet aura été adopté, si la Chambre est toujours prête à collaborer, je serai en mesure d'agir très rapidement pour lever les incertitudes au sujet de la pêche à la traîne dans le golfe et d'autres types de pêche.

Il n'y a pas uniquement la côte Ouest qui soit en cause. Les pouvoirs que nous demandons ont déjà été exercés, mais étant donné les décisions des tribunaux depuis que la loi a été défiée, ils n'auraient peut-être pas dû l'être. Quoi qu'il en soit, nous avons assumé les pouvoirs de répartition et d'administration. Comme les députés de l'Atlantique le savent, les pêches des provinces Maritimes ne pourront être administrées si les amendements requis ne sont pas votés.

Pour terminer, j'invite tous les députés à bien comprendre l'importance et la portée de la présente mesure. Le Nouveau parti démocratique dont le chef vient du centre du Canada et ne comprend pas les réalités de la pêche, continue d'afficher une attitude imprudente et irresponsable.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) m'inspire beaucoup de respect, mais il convient de répondre à sa tentative de nous jeter de la poudre aux yeux qu'il vient de faire.

Le projet de loi a été déposé le 4 mars. Au comité permanent des pêches et des forêts, il a été envisagé pour la première fois en un quart de siècle d'aller en Colombie-Britannique pour y entendre le point de vue des adeptes de la pêche sportive, des pêcheurs autochtones, et des propriétaires de flottilles de senneurs, de bateaux de pêche aux filets maillants et de bateaux pour la pêche à la traîne. Nous avons pris en note des milliers de témoignages des divers groupes d'utilisateurs en Colombie-Britannique. Exception faite des adeptes de la pêche sportive commerciale, aucun des autres n'a souscrit au projet de loi C-32 dans son libellé actuel.

D'après le ministre, seul le Nouveau parti démocratique retardait l'adoption du projet de loi. Les conservateurs ont longtemps cherché à nous duper en prétendant consulter les intéressés pour ensuite élaborer une mesure législative en fonction de leurs besoins. En fait, le projet de loi a été rédigé par le parti libéral. Le ministre des pêches et des Océans a demandé à ses fonctionnaires ici même, à Ottawa, ou à Hull, de le lui retransmettre intégralement. Il a prétendu avoir préparé une loi du Canada central. C'est donc dans le centre du Canada que cette mesure a été rédigée et c'est de là qu'elle nous vient.

En outre, le ministre a déclaré que le comité devrait se rendre sur place pour entendre ce que les gens avaient à dire et prendre connaissance de leurs besoins réels. Nous avons donc entendu les pêcheurs de la Colombie-Britannique. Ils n'apprécient pas la mesure dans son libellé actuel car on n'y prévoit pas de mécanismes de consultation ou protection des groupes d'utilisateurs existants. Nous songeons aux autochtones qui pratiquent la pêche à des fins commerciales comme personnelles, c'est-à-dire pour subvenir à leurs besoins alimentaires. Nous songeons également à certains types d'engins de pêche existants et à un certain groupe de pêcheurs en Colombie-Britannique et dans d'autres régions du Canada qui prend beaucoup d'expansion à l'heure actuelle, soit les pêcheurs sportifs. L'on compte à présent près de 500,000 pêcheurs sportifs détenant un permis en Colombie-Britannique. Quelques petits groupes fragmentés prétendent les représenter tous, mais ce